

Prochaine réunion jeudi 22 juin 2017 à 20h30 à l'école Carnot

Compte rendu de la réunion du mercredi 25 janvier 2017

Une soixantaine de personnes étaient présentes à cette 28^e réunion, dont Samuel Besnard et Hugo Leclerc, élus référents ; Jean-Paul Notte, chargé de mission de prévention, médiation et sécurité pour la ville de Cachan

Absents excusés : Camille Vielhescaze, adjoint au Maire en charge de la Jeunesse, de la Vie des quartiers et de la Vie citoyenne, Claire Lemeunier, responsable du développement social urbain, Claude Fournigault

Accueil des participants, présentation des membres de l'équipe d'animation du Comité de quartier Ouest-Nord.

Animateur de séance : Jacques Valin. Secrétaire de séance : Josiane Valin.

Remise des prix du rallye-photos organisé par Laure-Adèle et Nathalie, deux ados du quartier :

Les lauréats récompensés sont Adrien, Alexia, Cahédine, Celia, Iman, Inès, Laura, Mathieu, Noah. Félicitations aux participants et aux organisatrices. Remerciements au Théâtre de Cachan, au cinéma La Pléiade, à l'Orangerie de Cachan et aux commerçants (maison de la presse, coiffeurs...) qui ont été particulièrement généreux pour le don de lots.

Présentation par le propriétaire et l'architecte d'un projet immobilier rue de la Gare :

Le projet prévoit un immeuble de bureaux (3100 m²), tout autour de la parcelle située au 19, rue de la Gare. Il s'agit de la réhabilitation de l'existant (1500 m²), plus une construction neuve (1600 m²). Les bâtiments prévus comporteront 3 étages sur une hauteur de 12,90m (le PLU précise 21m maximum). Compte tenu du projet gare, 36 places de parkings supplémentaires ont été envisagées, soit 78 places au total. Le service des carrières a bien sûr été consulté. Les sondages réalisés montrent qu'il n'y a pas de pollution sur le terrain.

3 points particuliers, dont l'aqueduc, ont été pris en considération. L'architecte des bâtiments de France, consulté, a donné son accord.

Les travaux devraient commencer au 2^e semestre 2017. Pour le moment, il n'y a pas de visibilité sur les entreprises qui viendront s'installer dans ces bureaux.

Des habitants font remarquer qu'il serait intéressant d'installer des panneaux solaires photovoltaïques sur les toits. Il a été suggéré aussi de conserver quelques arbres sur le terrain.

Le Comité de quartier remercie les intervenants pour cette présentation et les invite à participer à la prochaine réunion afin de préciser les différents éléments.

Réponse des élus aux questions posées lors ou depuis le comité du 28 septembre :

Samuel Besnard et Jean-Paul Notte

- **Question :** Peut-on faire un point précis sur la situation des résidents de la Rue de la Coopérative ?
- **Réponse de Samuel Besnard :** la Société du Grand Paris (SGP) est chargée de traiter ces dossiers. Les négociations continuent pour plusieurs cas non réglés sur les 6 concernés. Une information devrait être donnée lors du Comité de suivi du pôle gare Arcueil-Cachan du 2 février (COSU).
- **Question :** Problèmes de sécurité : rue Gosselin, rue Eyrolles ? Cambriolages rue des jardins et limitrophes ? Que peut-on faire pour se prémunir ?
- **Réponse de Jean-Paul Notte :** Effectivement, il y a eu en fin d'année une recrudescence des cambriolages sur le quartier, comme dans l'ensemble de la ville et des communes limitrophes. Le suivi de ces affaires est pris en charge par la Police nationale. Plusieurs équipes opérant à Cachan ont été prises en flagrant délit ; c'est une belle réussite. Il ne faut pas hésiter à prévenir les services de police (17) en cas de comportements suspects. Un travail est mené aussi avec la police scientifique (prélèvements d'empreintes digitales et d'ADN). Faut-il intensifier la vidéo protection à Cachan ? Elle existe déjà sur certains secteurs. La Mairie souhaite l'augmentation du nombre de fonctionnaires de la police nationale, les effectifs ayant déjà été renforcés fin 2016.

- **Remarque de plusieurs habitants** : la police est intervenue deux heures après l'appel téléphonique. -

Réponse : lorsqu'il y a urgence avec coups et blessures ou que les cambrioleurs sont encore sur les lieux, la police intervient très rapidement. En cas contraire, effectivement cela peut être plus long-

Question : quid du dédommagement des personnes habitant dans la zone la plus proche du chantier (bruits, vibrations ...) ? À titre d'exemple, certaines personnes de régions récemment inondées ont bénéficié d'une réduction sur leur feuille d'impôt (taxes foncières). Peut-on imaginer semblable disposition pour les riverains du chantier de la gare ?

- **Réponse de Samuel Besnard** : c'est, là aussi, une question à poser à la SGP, lors du prochain COSU.

- **Question** : Monsieur le Maire a exprimé sa réprobation quant aux démarches des promoteurs immobiliers dans la zone proche de la gare (quartier des Lumières par exemple). Comment la Ville peut-elle contrôler pareil débordement ?

Réponse de Samuel Besnard : La première chose à faire, lorsqu'un promoteur immobilier s'adresse à des particuliers, est de le signaler immédiatement à la Direction du Développement Urbain (DDU).

Dossier circulation et stationnement :

- Rappel sur le calendrier de travail de la commission (voir blog) et les 6 priorités qui s'en dégagent.
Dominique Sprenger

1° - Redonner la priorité aux piétons ; 2° - Instaurer une « zone 30 » sur l'ensemble du quartier Ouest-Nord ; 3° - Rénover, clarifier partout le marquage au sol des aires de stationnement « à cheval » trottoir/chaussée lorsque la largeur du trottoir le permet ; 4° - étendre la zone de stationnement dite verte ou bleue, selon les rues à l'ensemble du quartier et valoriser les parcs de stationnement publics ou privés. Rappel des règles de stationnement aux entreprises qui utilisent l'espace public comme prolongement de leur activité professionnelle ; 5° - Améliorer la qualité de l'environnement urbain. Préserver la propreté et l'état des rues et des trottoirs ; 6° - Associer les habitants aux réflexions : prendre soin de son quartier et impliquer fortement les habitants.

Information par Samuel Besnard sur les études en cours concernant la circulation et le stationnement dans le secteur Lumières : la Mairie partage la plupart des réflexions menées par la commission, en particulier la mise en place d'une zone 30 et le fait qu'un marquage au sol soit indispensable pour clarifier les règles et faciliter le passage des voitures et des services publics comme les camions de ramassage des poubelles. Une réflexion est à poursuivre avec le Territoire (Grand-Orly Seine Bièvre).

- En 2017, le travail avec le Territoire devrait aboutir au marquage du stationnement et à la mise en place de ralentisseurs. Une nouvelle législation est prévue, à partir du **1^{er} janvier 2018**.

(Actuellement, le stationnement illicite est sanctionné par une amende dont le montant est identique sur tout le territoire. Le projet de décentralisation du stationnement payant en cours permettra aux maires de fixer le montant des PV et l'amende qui sera infligée au conducteur).

Un habitant rappelle les attentes des cyclistes : double sens de circulation dans les voies à sens unique et en zone 30 - cédez le passage pour cyclistes aux feux rouges - balisage rouge ou vert des pistes traversant la chaussée – entrée/sortie de pistes à dénivelé zéro – respect des entrées et sorties - tracé systématique de pistes cyclables sur tous les axes, en concertation avec les associations.

Diaporama :

Convivialité dans le quartier avec la décoration du grand cèdre – Ouverture du nouvel accès RER rue Gosselin – Exposition des peintures de Daniel Lagoutte à la Vache Noire – Commission habitat et cadre de vie sur le terrain dans le quartier Ouest-Nord – Déménagement pour les « incroyables comestibles » dans le quartier Grange Ory – Accident de bus avenue Carnot – Les différents changements dans le quartier suite aux travaux de la future ligne 15 - Signature du permis de construire du « pôle-gare » Arcueil Cachan, 28 novembre 2016 - Problèmes vécus par les familles habitant rue de la Coopérative – Interventions faites par le comité de quartier pour résoudre des problèmes posés par des habitants du quartier – Quelques dates à retenir. Le diaporama est diffusé sur le blog.

La réunion se termine à 23h après la traditionnelle galette des rois, un verre de cidre à la main.

*Pour poser des questions ou donner des informations, participer à une commission ou à l'équipe de rédaction du journal Coqon, contribuer à la réalisation du diaporama (textes ou photos), être informé des prochaines initiatives ou réunions du Comité de quartier Ouest-Nord, merci de transmettre vos coordonnées par courriel à l'adresse de messagerie suivante : coqon.cachan@gmail.com
Pour être informé de ce qui s'est passé dans le quartier, de ce qui se passe et de ce qui va se passer : <http://coqon.cachan.over-blog.com/>*